



Fédération suisse d'élevage du cheval de la race  
des Franches-Montagnes  
Schweizerischer Freibergierzuchtverband  
Federazione Svizzera d'allevamento  
di razza Franches-Montagnes

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sauvegarde de la seule et unique race équine suisse - Le franchises-montagnes

**Le franchises-montagnes, seule race de cheval indigène restante, doit être préservé. D'une part pour contribuer à la biodiversité, mais aussi parce que le franchises-montagnes est un véritable bien culturel auquel s'identifient des régions entières, notamment l'Arc jurassien. Le franchises-montagnes marque le paysage des pâturages boisés qui sont uniques à la Suisse. La mesure de conservation la plus importante est l'incitation à faire saillir le plus grand nombre de juments possible. Actuellement, pour chaque poulain enregistré au Stud-book de la race, une prime de CHF 500.- est versée. La Fédération suisse du franchises-montagnes s'oppose par tous les moyens à la réduction de cette contribution.**

Une motion du Conseiller aux Etats, M. Beat Rieder, demande que pas seulement les chevaux franchises-montagnes soient soutenus par la Confédération, mais également toutes les races menacées originaires de Suisse, par exemple : le mouton à nez noir du Valais ou les vaches d'Hérens. Cette motion a été transmise sans objection de la part du Conseil des Etats et du Conseil National. Dans le cadre de sa mise en œuvre, la Confédération souhaite maintenant, en se basant sur la modification de l'Ordonnance sur l'élevage qui est actuellement en consultation, réduire massivement cette contribution de CHF 500.- en faveur d'autres races menacées. La réduction porte environ sur le 2/3 des contributions. D'une part, la contribution de CHF 500.- par naissance est réduite à CHF 245.-, d'autre part seules les juments avec un taux de sang étranger inférieur à 12,5% recevront une contribution. La moitié des juments poulinières actuelles sont ainsi exclues du droit aux contributions.

Cela va clairement contre la volonté du parlement. Il n'a jamais été dans l'intention de la motion Rieder de mettre en danger le cheval de la race des Franches-Montagnes. Dans sa motion, M. Beat Rieder s'est plutôt inspiré de la mesure de maintien de la race du cheval franchises-montagnes et a ainsi souligné dans son argumentaire, tant écrit qu'oral, comme étant exemplaire. La suppression de 2/3 des primes qui met ainsi en danger une race indigène, alors que le Parlement voulait justement encourager le soutien aux races suisses, est donc absolument inacceptable.

La suppression totale de prime pour la moitié des juments est en outre totalement incohérente. Depuis 1997, la Fédération suisse du franchises-montagnes n'a fait aucun apport de sang étranger. Avant 1997, l'élevage était sous la responsabilité de la Confédération helvétique. Cette dernière a elle-même amélioré le franchises-montagnes avec un apport de sang étranger. Ainsi, la Confédération possède encore aujourd'hui un grand nombre d'étalons qui présentent un taux de sang étranger de plus de 12,5%. La Confédération relève ainsi qu'une partie de ses étalons, avec lesquels elle a soutenu l'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes ces dernières années, ne doivent plus être utilisés pour la reproduction. Cela entraînerait notamment une augmentation du taux de consanguinité, ce qu'il faut absolument éviter.

Sur le plan financier, il s'agit par rapport au budget fédéral d'un très petit montant de CHF 500'000.- qui se situe dans la fourchette de fluctuation de l'ensemble du crédit d'élevage de plus de 34 millions. Mais pour le franchises-montagnes, ce montant est d'une importance existentielle. Afin de souligner l'importance d'empêcher cette modification de l'Ordonnance sur l'élevage, la Fédération suisse du franchises-montagnes a déposé aujourd'hui à Köniz, avec un attelage à quatre chevaux et des cavaliers du Centre équestre national, en main propre, sa prise de position au Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Monsieur Christian Hofer.

Avenches, le 2 mai 2022

**FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES (FSFM)**

Personnes de contact :

- Albert Röstli, président FSFM, tél. +41 79 255 88 56, e-mail : [albert.roesti@parl.ch](mailto:albert.roesti@parl.ch)
- Pauline Queloz, gérante FSFM, tél. +41 26 676 63 42, e-mail : [p.queloz@fm-ch.ch](mailto:p.queloz@fm-ch.ch)